

# DECLARATION INTERNATIONALE

## SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE, GESTION DE L'EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Nous**, représentants de gouvernements, d'organisations internationales et nationales, de bailleurs de fonds, d'organismes de bassin nationaux et transfrontaliers, d'autorités locales, de la société civile, d'entreprises et d'organismes de recherche, nous soutenons l'intégration des solutions fondées sur la nature dans le Partenariat de Marrakech pour l'Action Climatique Globale.

**Le changement climatique** affecte déjà et affectera de manière croissante les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques. Dans de nombreuses régions, l'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes tels que les ouragans, les inondations et les sécheresses augmentent, de même que le niveau des mers, menaçant les territoires, le développement économique et social ainsi que l'environnement.

Dans ce contexte, il existe un intérêt croissant pour une gamme de solutions inspirées par la nature, sous des terminologies différentes : des termes génériques tels que l'éco-ingénierie, le soutien aux services écosystémiques et les infrastructures vertes, ainsi que des exemples spécifiques comme les techniques alternatives pour la réhabilitation écologique, la gestion des eaux de ruissellement urbain ou les mesures naturelles de rétention des eaux etc.

Ces solutions fondées sur la nature sont définies comme « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité » (UICN, 2016). Ces solutions sont l'une des options pour répondre aux objectifs d'atténuation et d'adaptation fixés par l'Accord de Paris sur le climat, qui reconnaît les liens entre la résilience des communautés, les moyens de subsistance et les écosystèmes.

Les solutions fondées sur la nature sont également fondamentales pour répondre aux Objectifs de Développement Durable, en particulier l'ODD6 (eau), l'ODD13 (changement climatique), l'ODD14 (océans), l'ODD2 (faim zéro) et l'ODD15 (écosystèmes).

Cette déclaration reconnaît et s'aligne sur les orientations et recommandations du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, du Congrès mondial de la nature de l'UICN (Hawaï 2016), de la 13ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP13) et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

### **Nous reconnaissons que**

🌀 Le changement climatique et la biodiversité sont interconnectés. La biodiversité est affectée par le changement climatique, avec des conséquences négatives pour le bien-être humain voire des menaces pour sa survie. Cependant, en fournissant des services écosystémiques, la biodiversité peut aussi contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

🌀 Les solutions fondées sur la nature ont des bénéfices multiples et ne répondent pas à un seul objectif. Elles peuvent simultanément accroître la résilience des territoires aux risques climatiques (ouragan, sécheresse, inondation, érosion, submersion marine etc.), jouer un rôle pour la protection et la réhabilitation écologique de la biodiversité et des sols et relever d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire et la santé humaine, la neutralité en matière de dégradation des terres, les villes durables ainsi que le tourisme. Elles contribuent ainsi au renforcement de l'appropriation des projets par les citoyens et à la réduction des coûts de l'action.

🌀 Ces solutions doivent faire partie d'une approche globale, participative et intégrée de la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique et peuvent être combinées à des solutions institutionnelles et techniques pour répondre aux besoins et contraintes spécifiques des différents territoires.



## Nous nous engageons à

- ☞ Inclure les solutions fondées sur la nature dans nos stratégies et politiques de long terme internationales, régionales, nationales, de bassin et locales sur le changement climatique, la réduction des risques, l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau et des sols.
- ☞ Veiller à ce que les solutions fondées sur la nature développées apportent des bénéfices pour le bien-être humain et le développement mais également pour la biodiversité.
- ☞ Mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour le développement de solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau sur nos territoires, tels que le renforcement des capacités, le développement et le partage des connaissances, le soutien politique et la gouvernance. Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des co-bénéfices et de l'efficacité des projets. Assurer l'acceptabilité sociale des projets, notamment en renforçant l'implication et les capacités des communautés locales.
- ☞ Faciliter la mise en œuvre de modes de financement publics et privés adéquats des solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau.
- ☞ Combiner les solutions fondées sur la nature et les solutions de génie civil de manière adaptée aux spécificités du territoire, avec pour objectif d'assurer la meilleure protection de la biodiversité et des ressources en eau ainsi que les bénéfices les plus élevés pour les populations.
- ☞ Favoriser l'opérationnalisation des travaux de recherche sur ce sujet en promouvant l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau ainsi que cette déclaration auprès de nos pairs.
- ☞ Renforcer les échanges et le partage d'expertise sur ce sujet, notamment à travers les Alliances existantes sur l'eau et le climat dans le cadre du Partenariat de Marrakech pour l'action climatique globale et à travers la Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Cette déclaration, initiée lors de l'atelier international « génie écologique et risques climatiques » de Paris (20-22 septembre 2017), a été officiellement présentée lors du sommet international « eau et climat, les grandes rivières du monde se rencontrent » de Rome (23-25 octobre 2017) et proposée à la signature de tous les partenaires intéressés à la COP23 de Bonn (6-17 novembre 2017).

**ORGANISATION :**

Société Nationale de Protection de la Nature

**REPRÉSENTÉE PAR (NOM ET PRÉNOM) :**

Rémi LUGLIA

**FONCTION :** Président

**PAYS :** France

**E-MAIL :** luglia.remi@snpn.fr

**SIGNÉE À (VILLE – PAYS) :** PARIS

**LE (JJ/MM/AAA) :** 17/11/2017

**SIGNATURE :**



MERCI DE RENVOYER LA VERSION SIGNÉE A : natureforclimate@gmail.com

Marrakech  
Partnership

